



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 avril 2003
Français
Original: anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 4733e séance (privée) du Conseil de Sécurité

Tenue à huis clos au Siège, à New York, le mercredi 2 avril 2003, à 15 h 30

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal :

« Le 2 avril 2003, le Conseil de sécurité, en application des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), a tenu sa 4733e séance à huis clos avec les pays qui fournissent des contingents à la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK).

Le Conseil de sécurité et les représentants des pays fournisseurs de contingents ont entendu, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, un exposé présenté par M. Hédi Annabi, Sous-secrétaire général aux opérations de maintien de la paix.

Les membres du Conseil ont eu un échange de vues constructif avec les représentants des pays fournisseurs de contingents qui participaient à la séance. »

